



Les exemples à suivre...

PRÉVENTION DES DÉCHETS

THÉMATIQUE



ORGANISME

SARL TRANS B

PARTENAIRES

- ▶ ADEME – Direction régionale Corse
- ▶ Office de l'Environnement de la Corse (OEC)
- ▶ Union Européenne - FEDER

COÛT (HT)

- ▶ Montant total : 203 754 €
- ▶ Financements :
 - ADEME/OEC (40%) : 81 501 €
 - FEDER (30%) : 61 126 €
 - SARL TRANS B (30%) : 61 126 €

BILAN « DÉVELOPPEMENT DURABLE » À TERME

▶ Cette opération va permettre, annuellement, de :

- réduire 1800 tonnes de déchets (béton frais), et recycler plus d'une tonne de déchets dangereux.
- 3000 € d'économie/an (amortissement des investissements inclus).

SARL TRANS B

Mise en place d'une installation de réutilisation du béton frais et de la collecte sélective des déchets

Pourquoi agir ?

La SARL TRANS. B est implantée à Biguglia sur la ZI de Tragone. Elle compte 9 salariés. Son activité porte notamment sur la fabrication et le transport de béton, le terrassement et les travaux publics.

En 2008, elle se lance dans la réalisation d'un diagnostic déchets financé par l'ADEME et l'OEC. Les conclusions de ce diagnostic sont les suivantes :

- ▶ Amélioration de la gestion des boues de curage,
- ▶ Amélioration de la gestion des déchets de béton,
- ▶ Amélioration de la gestion des déchets propres à l'entreprise.

Sur la base de ces conclusions, l'entreprise décide de se lancer dans la mise en œuvre des équipements et autres aménagements requis pour mieux gérer ses déchets.

Présentation de l'opération

Outre l'amélioration de la gestion des déchets produits par l'entreprise, l'opération consiste également en la mise en place d'une installation de valorisation du béton frais. Le principe est le suivant :

- 1 **Rinçage des camions toupie.** En fin de journée, les camions toupie retournent à l'entreprise. Ces derniers sont plus ou moins chargés en béton frais (qui n'aurait pas été utilisé sur les chantiers). Afin d'éviter tout durcissement du béton dans la toupie, il est obligatoire de rincer cette dernière. Pour cela, 1m³ d'eau est ajouté dans chaque toupie pour le lavage.
- 2 **Vidange de la laitance.** Le mélange eau/béton frais est brassé dans la toupie par rotation de cette dernière puis est vidangé dans le laveur.
- 3 **Séparation des matières.** Le laveur essore le mélange de sable et gravier, par un procédé de vis d'Archimède (vis sans fin). Ce mélange recyclé est réintroduit dans la fabrication du béton. L'eau chargée (en fines de ciment et de sable) passe par un puisard vers un bassin équipé d'un agitateur. De l'autre côté, les sables et graviers sont récupérés et stockés.
- 4 **Homogénéisation du mélange de fines de ciment et eau.** L'agitateur permet de mettre en suspension les fines contenues dans l'eau chargée et assurer une homogénéité du mélange. Par ce principe, il n'y a aucun dépôt des fines au fond du bassin agitateur : pas de déchet de fines, pas d'entretien et pas de curage du bassin.
- 5 **Introduction des eaux chargées dans la fabrication du béton.** Les eaux chargées agitées repartent dans la fabrication du béton dans la centrale à béton. Ces eaux recyclées sont aussi réutilisées pour le rinçage des camions (point 1) mais aussi de la centrale à béton et des plateformes annexes.

ANNEE DE LANCEMENT DE L'OPERATION

► 2012



ENSEIGNEMENTS

« Notre objectif à l'installation de cette centrale en Novembre 2011 était d'exploiter une centrale à béton sans rejet ni déchet dans un environnement afin d'économiser les ressources naturelles d'une part et d'être responsable de nos déchets.

Grace à l'installation de celle-ci, les retours de boues de béton sont maintenant traités et recyclés, ce qui nous permet la réutilisation des matériaux obtenus:

- à une fabrication de béton non NF;
- à la vente à nos clients du mélange recyclé, réutilisable sur leurs chantiers dans le but de réaliser du gravillonnage, des lits de pose,

Concernant les eaux résiduelles, celles-ci sont réutilisées en fabrication pour la réalisation de béton non NF (20% de notre CA), mais aussi pour le lavage de nos toupies en fin de journée.

Le fait d'arriver à recycler env. 1800 Tonnes de déchets par an, nous permet de réaliser une économie de 3% mensuelle sur notre résultat net, mais aussi de réaliser un Gain financier par la revente à nos clients. »

À SUIVRE

Exemples à suivre
téléchargeables sur les sites :

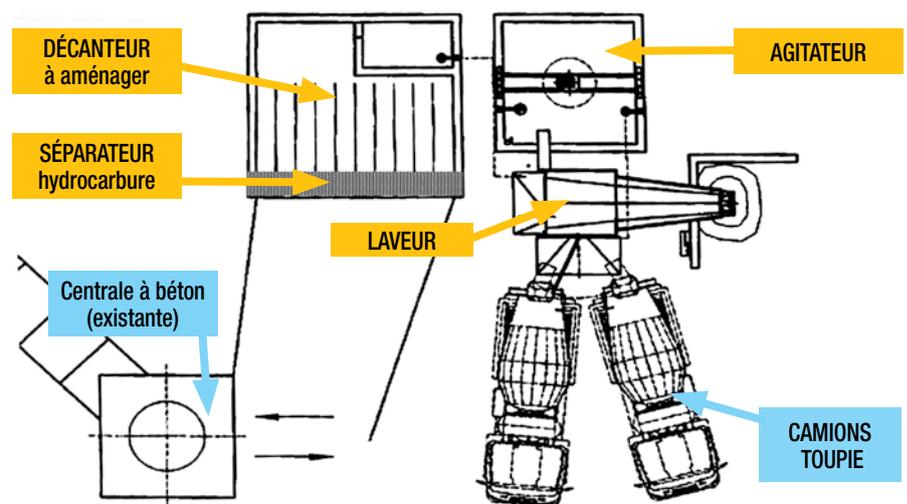
www.oec.fr

www.ademe.fr/dechets

SARL TRANS B : mise en place d'une installation de réutilisation du béton frais et de la collecte sélective des déchets

Présentation et résultats

- Bassin de décantation.** Le bassin de décantation aménagé permet ainsi de récupérer toutes les eaux de ruissellement provenant de l'environnement de la centrale à béton et du système de recyclage. Ce bassin de décantation est équipé à l'arrière d'une surverse accouplée à une pompe qui récupère l'eau et la renvoie vers l'agitateur.
- Dalle en béton.** La mise en place d'un séparateur hydrocarbure et d'une dalle en béton de propreté permet une bonne gestion des eaux de ruissellement - chargées en fines de ciment - en vue de leur recyclage.
- Dépôt d'hydrocarbures.** Le dépôt éventuel d'hydrocarbure sur la dalle engendrera une pollution des eaux de ruissellement. Avant de renvoyer ces eaux dans l'agitateur, ces dernières seront analysées. En cas de mauvais résultats d'analyse, ces eaux ne seront pas injectées dans le process mais seront reprises par un collecteur agréé.
- Fabrication de cubes de béton.** En cas de retour de camions toupie avec suffisamment de béton frais, ce dernier sera alors prélevé en vue de la fabrication de blocs béton. Ces blocs béton serviront à la constitution de digues et de murs de soutènement. Ensuite, les camions seront rincés (point 1).



Focus

Le système mise en place par l'entreprise garantit un recyclage intégral des déchets de béton et de l'eau, sauf en cas de pollution liée au dépôt d'hydrocarbures. Dans ce dernier cas, seules les eaux de ruissellement souillées sont éliminées.

Facteurs de reproductibilité

Cette opération a permis une réduction substantielle des déchets produits dans le cadre de l'activité de l'entreprise et ce concomitamment à un gain financier.

► Pour en savoir plus

► Sur le site de l'OEC : www.oec.fr

► Sur le site de l'ADEME : www.ademe.fr/dechets

► Contacts

► OEC : 04 95 34 84 48 - Marie-Claire LUCCIONI-COLOMBANI

► ADEME : Direction Régionale Corse - 04 95 10 58 58 - Pierre Olivier FILIPPI

► DREAL : 04 95 51 79 34.